

recherche par mots-clés

Afficher plus d'options

Rechercher par lieu

Recherche de travail

Dégager

Sélectionnez la fréquence (en jours) de réception d'une alerte :

✉ Créer une alerte

Partager ce travail

Appliquer maintenant "

CHEF DE SECTION DES BÂTIMENTS

Numéro de poste : OPS 502

Grade : P-5

Secteur de tutelle : Secteur de l'administration et de la gestion (ADM)

Lieu d'affectation : Paris

Famille d'emploi : Services liés à la construction

Type de contrat : CDD

Durée du contrat : 2 ans, renouvelable

Recrutement ouvert à : Candidats internes et externes

Date limite de candidature (minuit heure de Paris) : 21-NOV-2022

Valeurs fondamentales de l'UNESCO : engagement envers l'organisation, intégrité, respect de la diversité, professionnalisme

APERÇU DES FONCTIONS DU POSTE

Sous l'autorité du Sous-Directeur Général pour l'administration et le management et la supervision directe du Directeur de la Division des Opérations, le/la titulaire du poste est responsable de la gestion des bâtiments constituant le patrimoine immobilier de l'Organisation, ainsi que de la maintenance et de la rénovation des bâtiments et des installations techniques du Siège.

Plus particulièrement, le/la titulaire sera chargé/e de :

- Assurer la direction de la Section des bâtiments du Siège de l'UNESCO et la gestion du personnel travaillant sous sa responsabilité.
- Superviser les opérations d'entretien, de conservation, de maintenance et de rénovation des locaux du Siège ainsi que des équipements techniques.
- Déterminer la nécessité des interventions architecturales et d'ingénierie structurelle permettant l'adéquation aux évolutions des normes et des exigences de sûreté/sécurité de l'Organisation.

- Assurer les contrôles des opérations de gestion et d'aménagement d'espaces, à partir d'une documentation technique. Recommander des solutions techniquement réalisables et assurer l'utilisation efficace des bureaux et gérer les locaux annexes.
- Recommander des projets, des programmes de travaux, de rénovation et de maintenance nécessaires à la conservation du patrimoine, intégrant les dépenses budgétaires, les affectations des ressources humaines et l'expertise extérieure.
- Proposer au Directeur de la Division les plans de travail, les chiffrés des services sous sa responsabilité et l'estimation des crédits destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement des services des bâtiments
- Préparer des rapports et des documents portant sur les activités d'entretien et de conservation des installations techniques, en prenant en compte les périodicités définies par les notices techniques, la durée de vie des équipements et l'historique des interventions. Vérifier et soumettre pour approbation au Directeur de la Division, les documents (rapports, analyses d'offres, pièces administratives, bilans financiers et plans de travail) nécessaires aux demandes des différents organes, assurant le respect des procédures internes, ainsi qu'aux organes directeurs de l'organisation (Comité du Siège, Conseil Exécutif et Conférence Générale).
- Établir des relations de travail efficaces avec les Secteurs/Bureaux et les Délégations permanentes des États Membres. Poursuivre une démarche de communication interactive avec différents exploitants d'immeubles y compris des services compétents de l'Etat hôte, des entreprises spécialisées, des fournisseurs, et tout autre intervenant impliqué. Maintenir des liens étroits avec des architectes et des entrepreneurs afin de garantir le respect des spécifications.

COMPÉTENCES (Core / Managériale)

Communications (C)

Responsabilité (C)

Innovation (C)

Partage des connaissances et amélioration continue (C)

Planification et organisation (C)

Axé sur les résultats (C)

Travail d'équipe (C)

Professionalisme (C)

Prendre des décisions de qualité (M)

Conduite et gestion du changement (M)

Réflexion stratégique (M)

Construire des partenariats (M)

Diriger et responsabiliser les autres (M)

Pour des informations détaillées, veuillez consulter le [cadre de compétences de l'UNESCO](#) .

QUALIFICATIONS REQUISES

Formation

- Diplôme universitaire supérieur (master ou équivalent) en ingénieur du BTP (Bâtiments et Travaux Publics), en Génie Civil ou dans un domaine apparenté

Expérience professionnelle

- Au moins dix années d'expérience professionnelle à des niveaux de responsabilités croissantes en matière de gestion et de maintenance de bâtiments et de projets de rénovation.

Aptitudes & Compétences

- Connaissance des normes en vigueur en matière de construction et d'environnement.
- Capacité d'organisation, de gestion et d'analyse, avec autonomie dans la prise de décisions et dans l'inclinaison à la résolution des problèmes.
- Solides compétences de direction et de gestion, grand sens de l'objectivité, solides compétences analytiques, intégrité professionnelle et diplomatie.

- Expérience avérée de la supervision et de la motivation d'équipes et aptitude avérée à former, motiver et gérer le personnel.
- Excellentes capacités de communication et sens des relations humaines dans un environnement multiculturel.

langues

- Excellente connaissance de l'anglais ou du français et bonne connaissance pratique de l'autre langue.

QUALIFICATIONS SOUHAITABLES

Expérience professionnelle

- Expérience professionnelle pertinente acquise de préférence au niveau international ou expérience de gestion des projets internationaux dans le domaine de la construction et de la rénovation.

langues

- Connaissance d'autres langues officielles de l'UNESCO (arabe, chinois, espagnol et/ou russe).

AVANTAGES ET DROITS

Les salaires de l'UNESCO se composent d'un salaire de base et d'autres avantages qui peuvent inclure, le cas échéant : 30 jours de congé annuel, allocation familiale, assurance médicale, régime de retraite, etc.

Le salaire de départ annuel approximatif pour ce poste est de 126 476 US \$.

Pour plus d'informations sur les avantages et les droits, veuillez consulter notre Guide des avantages sociaux.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET DE RECRUTEMENT

Veuillez noter que tous les candidats doivent remplir une demande en ligne et fournir des informations complètes et exactes. Pour postuler, veuillez visiter le site Web des carrières de l'UNESCO. Aucune modification ne peut être apportée à la candidature soumise.

L'évaluation des candidats est basée sur les critères de l'avis de vacance et peut inclure des tests et/ou des évaluations, ainsi qu'un entretien basé sur les compétences.

L'UNESCO utilise des technologies de communication telles que la vidéo ou la téléconférence, la correspondance par courrier électronique, etc. pour l'appréciation et l'évaluation des candidats.

Veuillez noter que seuls les candidats sélectionnés seront ensuite contactés et que les candidats à l'étape de sélection finale seront soumis à des vérifications de références sur la base des informations fournies.

L'UNESCO rappelle que la considération primordiale dans la nomination des membres du personnel doit être la nécessité d'assurer les plus hautes qualités d'efficacité, de compétence technique et d'intégrité. L'UNESCO applique une politique de tolérance zéro contre toutes les formes de harcèlement. L'UNESCO s'est engagée à réaliser et à maintenir une répartition géographique équitable et diversifiée, ainsi que la parité entre les sexes parmi ses membres du personnel dans toutes les catégories et à tous les grades. En outre, l'UNESCO s'est engagée à atteindre la diversité de la main-d'œuvre en termes de genre, de nationalité et de culture. Candidats d'États membres non représentés ou sous-représentés (dernière mise à jour ici) sont particulièrement bienvenus et fortement encouragés à postuler. Les personnes issues de groupes minoritaires et de groupes autochtones et les personnes handicapées sont également encouragées à postuler. Toutes les candidatures seront traitées avec le plus haut niveau de confidentialité. La mobilité mondiale est requise pour les membres du personnel nommés à des postes internationaux.

L'UNESCO ne facture aucun frais à aucune étape du processus de recrutement.

Appliquer maintenant "

Clause de non-responsabilité d'utilisation

Politique d'accès à l'information

Politique de confidentialité

Nom et logo de l'UNESCO

FAQ

Politiques environnementales et sociales

Protection des droits de l'homme : Procédure 104

Portail de transparence

Alerte aux arnaques

Signaler une fraude, un abus, une mauvaise conduite

©UNESCO 2019



L'UNESCO applique une politique de tolérance zéro contre toutes les formes de harcèlement